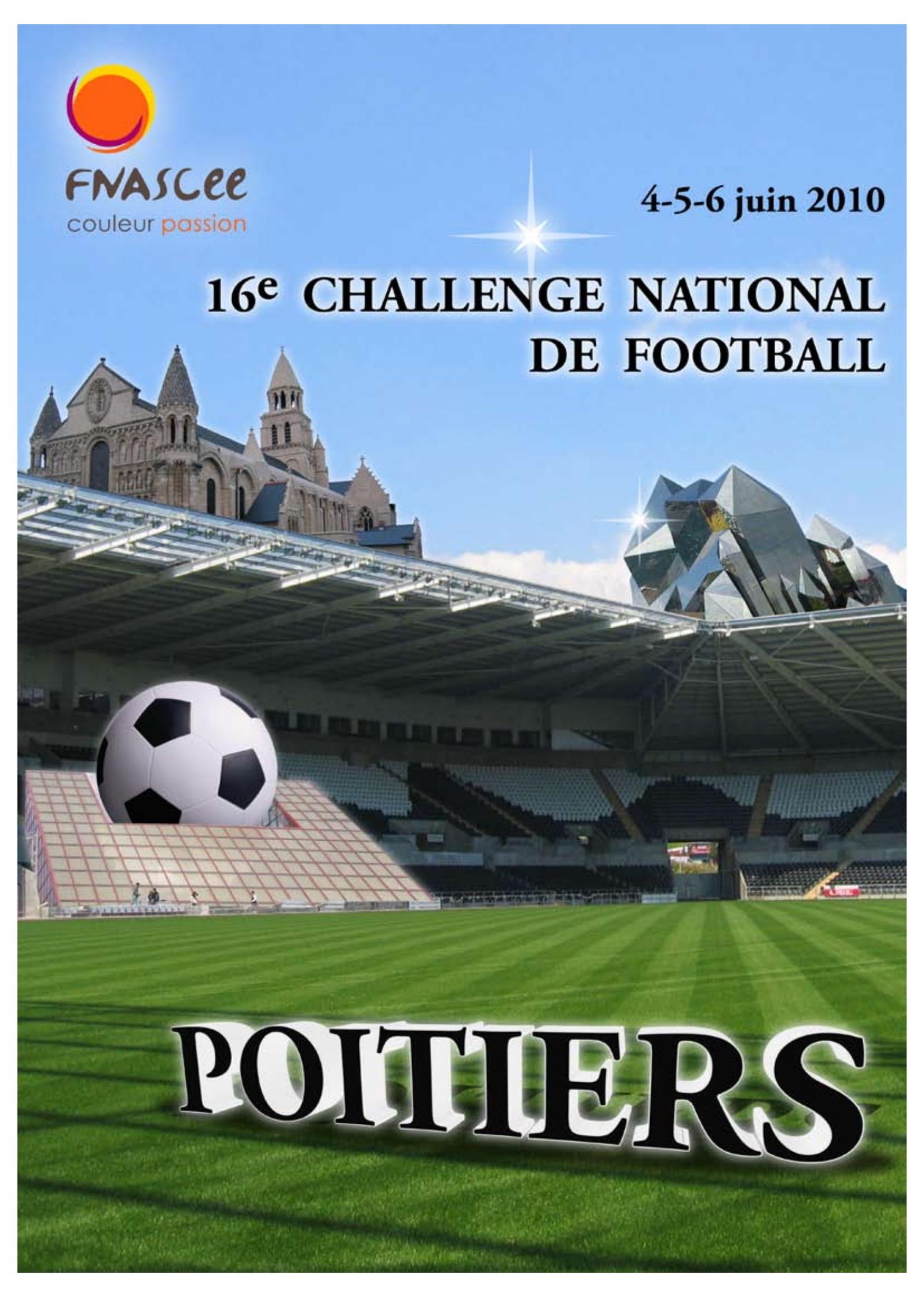




**FNASCEE**  
couleur passion

4-5-6 juin 2010

# 16<sup>e</sup> CHALLENGE NATIONAL DE FOOTBALL



**POITTIERS**

## SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA FNASCEE.....	3
LE MOT DU DÉLÉGUÉ RÉGIONAL.....	3
ÉDITORIAL.....	4
LE PLAN D'ACCÈS .....	5
LA VIENNE REÇOIT.....	6
POITIERS REÇOIT .....	7
LES MODALITÉS PRATIQUES.....	8
LE PROGRAMME .....	9
LE COMPLEXE SPORTIF.....	11
L'HÉBERGEMENT .....	14
LA RESTAURATION.....	15
RÈGLEMENT .....	16
FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE.....	23
FICHE D'INSCRIPTION RÉCAPITULATIVE.....	25
FICHE RÉCAPITULATIVE DES JOUEURS.....	27

## » LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA FNASCEE

---

Pour l'organisation du 16<sup>ème</sup> challenge national de football à 11, l'ASCEE 86 a choisi le site du Futuroscope pour recevoir les amateurs du ballon rond.

Cette manifestation est la deuxième plus grande rencontre sportive de notre fédération puisqu'elle accueille environ 400 personnes.

L'ASCEE 86 a su rebondir lorsqu'il a fallu trouver un organisateur. Cela démontre son dynamisme, sa réactivité et aussi un grand professionnalisme face à des événements de grande ampleur.

Dans le contexte de réorganisation que les administrations de l'État vivent, l'ASCEE et la FNASCEE prouvent encore une fois que notre structure sait s'adapter aux changements et démontrent que nous sommes là à la fois pour réunir les agents de notre ancienne famille «Équipement» et aussi pour accueillir les agents des autres directions qui font désormais partie d'une même communauté de travail.

Ce challenge sera une nouvelle fois placé sous le signe de l'amitié et de la convivialité.

Je remercie le président Denis Desbouchages et toute son équipe pour l'organisation de ce 16<sup>ème</sup> challenge de football et je leur souhaite un grand succès.

**Joëlle GAU,**  
Présidente de la Fédération Nationale des ASCEE

## » LE MOT DU DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

---

Une manifestation nationale pour une région est un privilège de confiance et de soutien de la part de la FNASCEE en ces temps difficiles, ce qui renforce le caractère associatif de l'organisateur. Le cadre magnifique qu'est le Futuroscope dans la Vienne pour ce national de foot devrait ravir les participants sportifs et accompagnateurs.

La région Limousin-Poitou-Charentes est heureuse de participer à cette organisation qui sera placée sous le signe de la convivialité, de l'amitié et de la sportivité.

A très bientôt.

**Joël CHAPRON,**  
le délégué à la région Limousin-Poitou-Charentes.

## » ÉDITORIAL

---

Cela fait plus d'une quinzaine d'années que l'ASCEE 86 ne s'était manifestée sur la scène nationale de notre grand mouvement associatif.

Depuis qu'il a pris les fonctions de «Vp sport» en 2006, au sein de notre comité directeur, ce passionné de foot souhaitait organiser un national. L'ASCEE 86 toujours un peu « frileuse » repoussait l'échéance... Mais c'était mal connaître Alain (Lelong), qui devant l'opportunité offerte par un autre Alain (Hatton), a pris le relais pour proposer la candidature de l'ASCEE 86 à l'organisation du prochain national de foot.

Avec le soutien de l'ensemble des membres du comité directeur, de la région Limousin-Poitou-Charentes, et de nos différentes directions, nous vous proposons les 5 et 6 juin 2010 deux jours inoubliables sur les plus grands sites sportifs et culturels du département de la Vienne, voire de la région Poitou-Charentes.

Effectivement, la Communauté d'Agglomération de Poitiers, représentée par M. Aurélien Tricot, met à notre disposition le site de la Pépinière à Poitiers.

Le Conseil Général de la Vienne nous propose un hébergement de grande qualité au pied du site du Futuroscope, à l'Hôtel du Futuroscope.

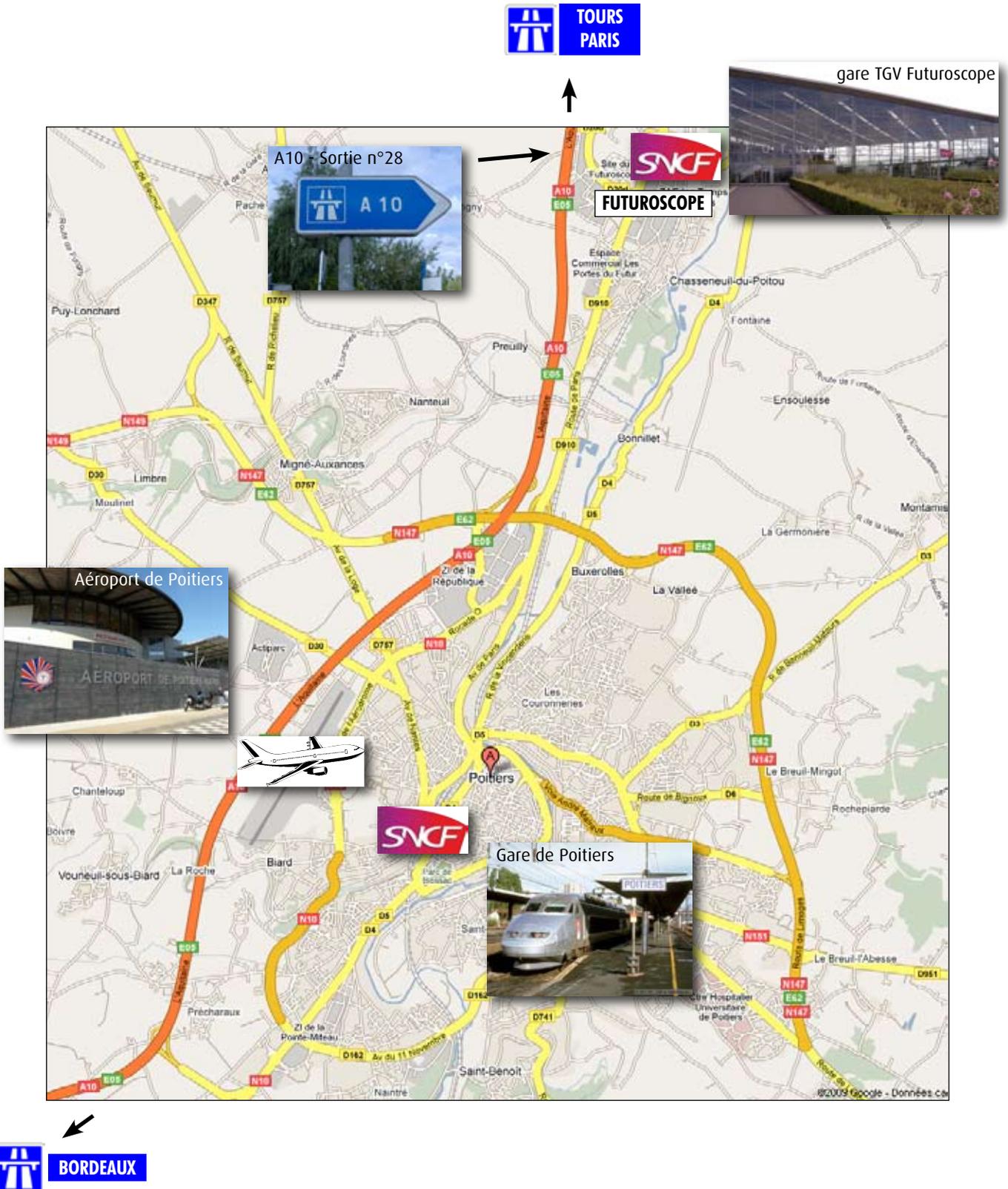
Aucun déplacement voiture ne sera nécessaire, car le transport sera assuré par les bus « Vitalis » de Poitiers entre les deux sites (hébergement et sportif).

C'est donc avec une grande impatience que l'ensemble des membres du comité directeur de l'ASCEE 86 vous attend pour vous offrir des souvenirs inoubliables de votre petit séjour dans notre magnifique département de la Vienne.

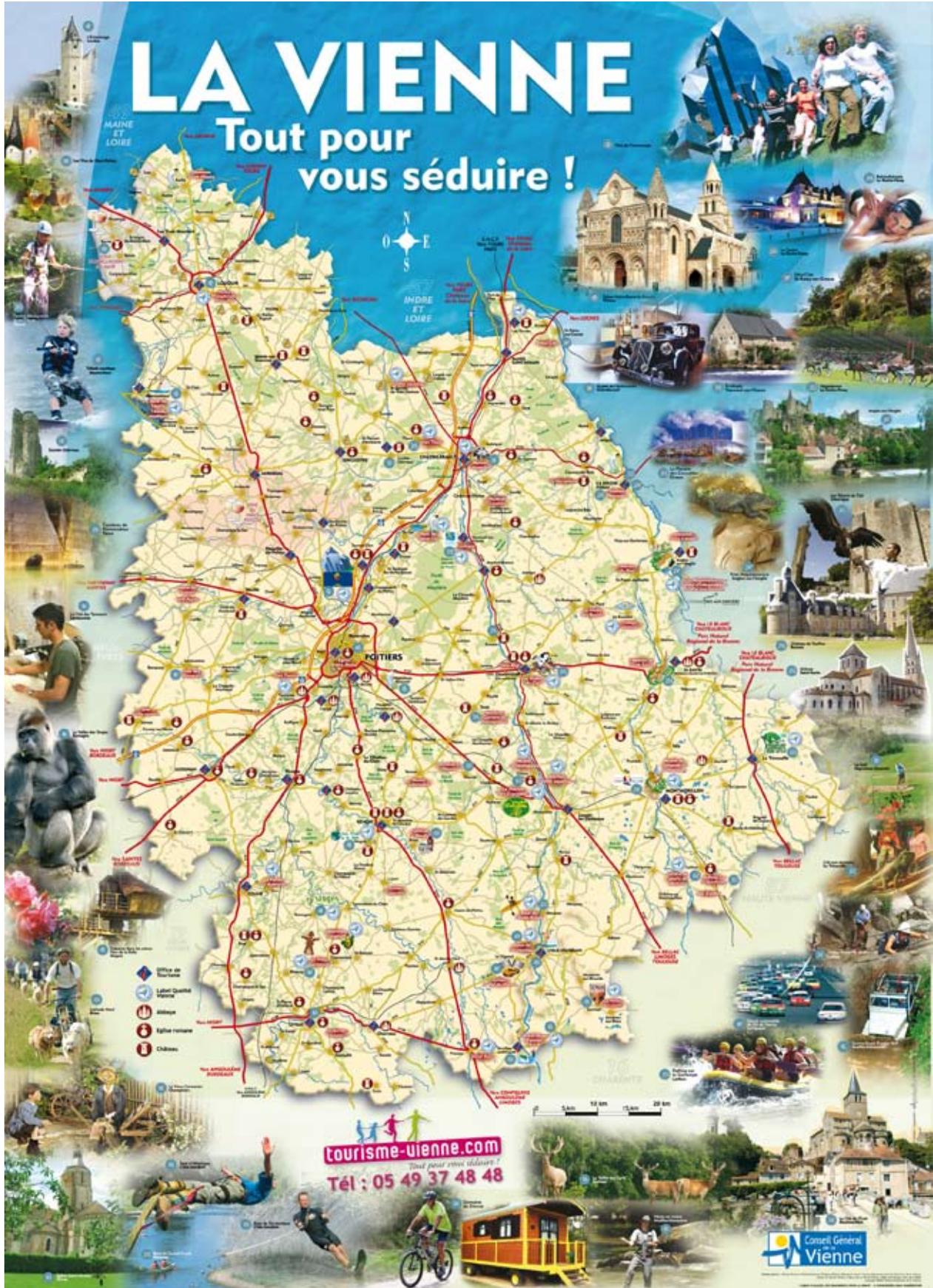
Asceestement,

**Denis Desbouchages,**  
Président de l'ASCEE 86.

## » LE PLAN D'ACCÈS



## » LA VIENNE REÇOIT



» **POITIERS REÇOIT**

---



## » LES MODALITÉS PRATIQUES

---

### ORGANISATION

---

Challenge à 20 équipes.

Après tirage au sort, les 20 équipes seront réparties en 4 poules de 5.

Les premiers de chaque poule seront qualifiés pour les demi-finales.

### ACCUEIL

---

Le vendredi à partir de 15h00 à l'hôtel du FUTUROSCOPE pour les inscriptions. Après les formalités d'accueil et le pot de bienvenue, les participants auront la possibilité :

- de s'installer dans les chambres,
- de prendre leur dîner,
- d'assister à 22h30 au spectacle nocturne («le mystère de la note bleue») sur le parc du FUTUROSCOPE.

Le vendredi des navettes de bus seront prévues pour récupérer les participants venus en avion ou en train.

le samedi à partir 7h30 :

Départ des bus de l'hôtel du FUTUROSCOPE pour se rendre au complexe sportif de la Pépinière à POITIERS.

Les entrées au parc du FUTUROSCOPE sont offertes par le Conseil Général.

### RESTAURATION

---

Tous les déjeuners samedi et dimanche seront assurés par un traiteur dans la salle de restauration du complexe sportif de la pépinière.

Le vendredi soir, le dîner sera servi dans le restaurant «La Cascade» sur le site du FUTUROSCOPE à 20h00 et se terminera à 22h00 pour profiter du spectacle nocturne «le mystère de la note bleue».

Le samedi soir le dîner de gala sera servi à la salle de restauration «le Futuroscope».

### HEBERGEMENT

---

Hôtel du FUTUROSCOPE (nombre de chambres suffisant).

### STADES

---

Complexe sportif municipal de la Pépinière offrant 5 terrains (4 gazons et 1 stabilisé).

### LES ACCOMPAGNATEURS

---

L'entrée au parc du Futuroscope avec accès à toutes les animations pour la journée offerte par le Conseil Général.

### SECURITE ROUTIERE

---

Un projet avec nos administrations est à l'étude (voiture tonneau, code de la route ...).

## » LE PROGRAMME

---

### VENDREDI 4 JUIN

---

À partir de **15h00** : accueil des participants à l'hôtel du FUTUROSCOPE.

- accès et possession des chambres,
- accès gratuit, à partir de **17h00**, au Parc du FUTUROSCOPE.



**20h00** : dîner au restaurant «La Cascade» sur le Parc du FUTUROSCOPE.

**22h00** : spectacle son et lumière au Lac du FUTUROSCOPE.

### SAMEDI 5 JUIN

---

**07h00** : départ groupé de l'hôtel, en navette «Bus» vers le complexe sportif La Pépinière.



Visite possible pour les accompagnateurs du Parc du FUTUROSCOPE (la journée).

**08h00** : début des matchs qualificatifs

**12h30** : déjeuner au restaurant du complexe Sportif

**14h00** : reprise des matchs qualificatifs

**18h30** : retour par navette «bus» à l'hôtel du FUTUROSCOPE

**20h00** : soirée de gala, dîner spectacle dansant à l'Hotel du FUTUROSCOPE



## **DIMANCHE 6 JUIN**

---

**08h30** : Départ en navette «bus» pour le site Sportif de La Pépinière

**09h30** : demi – finales

**11h00** : finale du challenge

**12h00** : Résultats, Palmarés – Remise des récompenses – Vin d’honneur

**13h00** : déjeuner au restaurant du complexe Sportif

**14h30** : Retour par navette «Bus» à l’Hôtel du Futuroscope



## » **LE COMPLEXE SPORTIF**



*complexe sportif de la Pépinière*

Le complexe sportif de la Pépinière comprend :

- 4 terrains similaires,
- 4 surfaces à gazon identique,
- 1 terrain «stabilisé»,
- 4 terrains homologués «FFF»,
- des vestiaires pour chaque terrain,
- 1 terrain d'honneur avec tribunes de grande capacité.

## Terrain d'honneur

---



## Terrain B

---



## Terrain C

---



## Terrains D et E

---



## » L'HÉBERGEMENT



Tous les participants sont logés dans un seul hôtel : l'hôtel du FUTUROSCOPE, situé entre l'autoroute A10 (sortie n°28) et le Parc du FUTUROSCOPE (voir plan ci-dessus).

Les chambres sont équipées de 4 lits individuels. Il est possible d'avoir des chambres 1 ou 2 lits.

## » **LA RESTAURATION**

---

### **Vendredi Soir : restaurant «la cascade»**

---



Vue «panoramique» sur le lac du FUTUROSCOPE, suivi du spectacle nocturne sur le lac offert par le Conseil Général.

*restaurant «la Cascade»*

### **Samedi et Dimanche midi : site de la Pépinière**

---

Traiteur



### **Samedi soir : restaurant de l'Hôtel du FUTUROSCOPE**

---



diner spectacle

## » RÈGLEMENT

---

### Titre I – Organisation générale

---

#### Article 1 – qualification pour le challenge

En plus de l'ASCEE organisatrice du challenge national, qualifiée d'office, le tournoi réunit les 17 équipes qualifiées à l'issue des challenges régionaux ayant opposé les ASCEE d'une même région, une deuxième équipe de la région Ile-de-France et le vainqueur du challenge précédent.

Dans le cas du désistement d'une ASCEE, l'équipe qui lui a été opposée lors de l'interrégional est alors qualifiée.

Si besoin est, des ASCEE d'une même région peuvent se regrouper pour présenter une équipe au challenge.

Suivant le nombre d'équipes engagées, l'organisateur fait appel à des équipes affiliées à la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE).

#### Article 2 – contrôle des engagements des participants

Chaque ASCEE participante doit fournir à l'organisateur **la fiche récapitulative des joueurs dûment remplie et signée par le président d'appartenance**. Cette dernière devra mentionner la non contre-indication à la pratique du sport concerné, l'affiliation, l'identité et le numéro de la carte fédérale.

Les équipes affiliées FFSE participant au challenge Partenaire fourniront un justificatif d'appartenance à l'entreprise et une pièce d'identité.

**Cette inscription est entièrement placée sous la responsabilité du président de l'ASCEE participante.**

Le contrôle des inscrits est effectué par le membre de la CPS qui devra s'assurer que l'identité des participants d'une ASCEE corresponde à la liste récapitulative des joueurs signée par le président de cette dernière. **Chaque participant devra présenter une pièce d'identité, sa carte 2010 FNASCEE, un certificat médical (daté de moins de un an à la date du challenge) ou sa licence de football à la FFF, FSGT, Foot Loisir (saison 2009/2010).**

Ce contrôle obligatoire est effectué lors de l'arrivée des équipes le vendredi soir ou le samedi matin avant le début des compétitions. **Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part de quelque manière que ce soit au challenge.**

#### Article 3 – comité d'organisation

Un comité d'organisation est mis en place durant toute la durée du challenge. Il a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

Il est chargé également de définir les modalités de contrôle des pièces justificatives.

Il est constitué de la façon suivante :

- le vice-président sport de l'ASCEE organisatrice,
- un responsable football du comité d'organisation,
- le délégué régional,

- un membre du comité directeur de la fédération nationale des ASCEE qui a voix prépondérante en cas de litige.
- le représentant de la Commission Permanente des Sports. **Il ne prendra aucune décision en cas de problème.** Son rôle se limitera à informer et à conseiller ce comité d'organisation.

Les litiges sont examinés et tranchés par le comité d'organisation. Dans le cas où l'ASCEE organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du comité directeur de la fédération nationale prennent seuls la décision (ce dernier ayant voix prépondérante).

Les réclamations éventuelles (réclamation concernant la composition d'une équipe, la qualification d'un ou plusieurs joueurs, etc.) sont immédiatement formulées auprès du comité d'organisation. Elles sont verbales ou écrites.

Les réclamations concernant les litiges survenus pendant le déroulement d'un match devront être immédiatement formulées à la fin de ce dernier par écrit auprès du comité d'organisation. Le délai de dépôt n'excédera pas un quart d'heure.

**Les décisions de ce comité sont sans appel.**

## Article 4 – tirage des poules

L'ASCEE 86 en fixera la date et l'heure.

## Article 5 – participants autorisés

Ne sont admis à participer que les adhérents des associations affiliées à la FNASCEE, à savoir :

- les adhérents titulaires, auxiliaires ou contractuels employés dans les services ou les écoles du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) ;
- les agents adhérents de l'ASCEE employés dans une direction départementale territoriale (et de la mer) ou dans une direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- les agents du MEEDDM adhérents de l'ASCEE employés dans une autre direction départementale interministérielle ;
- les agents du MEEDDM adhérents de l'ASCEE en position de détachement ou de mise à disposition ;
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement (1) ;
- les stagiaires des écoles de l'Équipement, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels ;
- les enfants de l'adhérent employé dans un service du MEEDDM sans limitation d'âge (2) ;
- le conjoint ou le concubin et leurs descendants directs jusqu'à 25 ans non révolus ;
- les retraités de l'ex ministère de l'Équipement, du MEEDDM et du ministère de l'Agriculture et de la Pêche qui ont travaillé dans les DDEA et qui ont été adhérents de l'ASCEE durant leur activité ;
- les adhérents extérieurs (3) sont autorisés à participer (suivant le nombre indiqué dans le règlement particulier du challenge) si l'une des conditions suivantes est remplie :
  - \* dans la limite du tiers des participants définis dans le règlement de chaque discipline, soit TROIS joueurs maximum ;
  - \* ou dans la limite de 50 % des footballeurs sur le terrain lorsqu'une ASCEE est inscrite en championnat officiel sur justificatif de l'appartenance à l'équipe (licences), soit CINQ joueurs maximum.

Ces deux conditions ne sont pas cumulatives.

NB : Si l'équipe régionale est composée de joueurs issus de plusieurs ASCEE, aucun extérieur n'est autorisé.

(1) comprend les agents transférés au conseil général dans la mesure où les statuts de l'ASCEE participante les prévoient.

(2) Pour les descendants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent adhérent cotisant sur laquelle figurent ses nom et prénoms.

(3) On entend par «extérieur» toute personne n'ayant jamais travaillé au MEEDDM ou à l'ex ministère de l'Équipement.

## Titre II – Déroulement

---

### Article 6 – Composition des poules

Les 20 équipes sont réparties en 4 poules de 5 équipes chacune. Les premiers de chaque poule sont qualifiés pour les demi-finales.

Demi-finales :

- Le premier de la poule A contre le premier de la poule C,
- Le premier de la poule B contre le premier de la poule D.

### Article 7 – Déroulement des rencontres

Dans les rencontres de poule, les points sont décomptés comme suit :

- victoire : 4 points
- nul : 2 points
- défaite : 1 point
- pénalité : 0 point

Le classement des équipes s'effectue dans l'ordre décroissant du total des points. En cas d'égalité des points, les équipes sont départagées au goal-average particulier, puis au goal-average général, puis par la meilleure attaque, puis par la meilleure défense et en dernier ressort par tirage au sort.

Lors des phases finales, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il est joué deux prolongations avec mort subite. En cas d'égalité à la fin des prolongations, il est fait application de l'épreuve des séries de coups de pied au but.

La durée des rencontres est prévue comme suit :

- Matches de poules : 2 fois quinze minutes
- Demi-finales : 2 fois 20 minutes + prolongations de 2 fois 5 minutes avec mort subite
- Matches de classement : 2 fois 20 minutes
- Finale : 2 fois 30 minutes + prolongation de 2 fois 10 minutes avec mort subite

### Article 8 – Référence à une réglementation générale

Les rencontres se déroulent suivant les règlements en vigueur à la Fédération Française de Football, sauf dispositions particulières prévues au présent règlement.

**Le protège-tibias est obligatoire pour tous les participants au challenge.**

### Article 9 – Participants

Les équipes présentes sur le terrain ont des couleurs différentes. Les gardiens de but portent des équipements de couleur différente des joueurs de champs de leur équipe. Les capitaines sont identifiables par un brassard porté au bras gauche.

Les participants et accompagnateurs auront une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, distribution de récompenses, etc.) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériel, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

## Catégories de participants :

### Moins de 18 ans dans les conditions suivantes :

Les joueurs correspondant à la catégorie «18 ans» de la Fédération Française de Football (**deuxième et troisième année**) pourront participer au challenge après avoir fourni leur licence délivrée par le FFF en cours de validité avec visa médical ou certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport.

Les joueurs correspondant à la catégorie «18 ans» de la Fédération Française de Football (**première année**) pourront participer au challenge après avoir fourni leur licence délivrée par le FFF en cours de validité avec visa médical de **surclassement** l'autorisant à pratiquer le sport dans la catégorie supérieure.

En outre, dans les deux cas, ils devront fournir :

- leur carte fédérale ASCEE 2010 ou la carte fédérale du parent si ayant droit,
- une autorisation parentale leur permettant de participer au challenge.

### Séniors Espoirs, Séniors et Séniors Vétérans

**Pour tous les autres joueurs plus âgés**, après avoir fourni leur licence délivrée par la FFF en cours de validité ou un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport et la carte fédérale ASCEE 2010.

## Article 10 – Feuille de match

Une feuille de match est obligatoirement remplie par rencontre, pour et par les deux équipes en présence. Sur chaque feuille de match, les équipes peuvent inscrire 15 joueurs (3 joueurs extérieurs ou 5 joueurs assimilés **si l'équipe est constituée des joueurs d'une même ASCEE, dans le cas contraire, aucun extérieur**) maximum dont 4 remplaçants. Les changements à volonté sont autorisés lors d'un arrêt de jeu et en avertissant l'arbitre. **Un joueur remplacé peut revenir au jeu. Un joueur exclu ne peut être remplacé.**

Un joueur ne peut participer à la compétition qu'avec une seule équipe au cours de l'ensemble du challenge.

## Article 11 – Arbitrage

L'arbitrage de champs de toutes les rencontres est assuré par des arbitres officiels désignés par le District de football ou la Ligue de Football du département. Les équipes participantes doivent présenter un juge de touche, ainsi qu'un ballon réglementaire et deux jeux de maillots de couleurs différentes.

Un appel nominatif de chaque joueur est effectué avant chaque rencontre par l'arbitre, en présence des deux capitaines et du responsable de terrain avec apposition de la signature des capitaines.

En l'absence de juge de touche, cette fonction est automatiquement assurée par l'un des joueurs portés sur la feuille de match.

### Finale

L'arbitrage de champs et de touche sont assurés par des arbitres officiels désignés par le District ou la Ligue de Football du département.

## Titre III – Résultats

---

### Article 12 – Classement

Les 4 premières équipes sont classées en fonction des résultats obtenus en finale et demi-finale. Les autres équipes sont classées en fonction des résultats obtenus lors des épreuves de classement.

En cas d'absence de match de classement, les équipes vaincues en demi-finale sont classées en fonction du goal-average sur l'ensemble des matchs qu'elles ont joués depuis le début du tournoi.

### Article 13 – Récompenses

En aucun cas, une équipe FFSE ne pourra de voir attribuer les trophées FNASCEE Équipement et coupes du Ministre, ceux-ci étant destinés aux équipes fédérales légitimement qualifiées.

Des coupes, médailles et récompenses seront remises aux équipes participantes en fonction de leur classement et à la discrétion des organisateurs.

#### Trophée FNASCEE EQUIPEMENT

Il sera attribué à l'ASCEE vainqueur du challenge.

#### Trophée du Ministre

Il sera attribué à l'ASCEE finaliste

#### Challenge de la Sportivité

Si un challenge de la sportivité est organisé, il est attribué à l'équipe qui a totalisé le maximum de points dans les rencontres. Ces points sont décernés par les arbitres et un pourcentage est calculé par équipe suivant le nombre de rencontres effectuées.

#### Coupe du meilleur buteur

La coupe du meilleur buteur du challenge est offerte à celui qui a marqué le plus grand nombre de but dans le challenge.

## Titre IV – Pénalités et sanctions

---

### Article 14 – Mesures disciplinaires

Pour les cas de discipline sportive qu'il aurait à examiner, le comité d'organisation peut sanctionner (0 point) une équipe quand le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, il peut exclure du tournoi l'équipe fautive.

Les arbitres disposent des sanctions réglementaires habituelles et ont, en outre, la faculté d'user de l'exclusion temporaire de **trois minutes (carton jaune)**. En cas de **faute grave (carton rouge)**, le **jouer fautif est exclu de la partie et de la rencontre suivante**. Les exclusions temporaires ainsi que les joueurs sanctionnés par des cartons rouges sont comptabilisés par le comité d'organisation dans les calculs de points par équipe et par joueur pour l'obtention du challenge de la sportivité et du meilleur buteur.

Les sanctions immédiates prises par le comité d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la Fédération (suspension d'un challenge en application du règlement intérieur).

Les équipes devront respecter strictement les horaires de matchs prévus par l'organisation. Une équipe absente ou en retard à une rencontre se verra infliger une pénalité (match perdu 3-0 et 0 point). L'équipe opposée présente obtiendra la victoire (3-0 et 4 points).

**Les décisions du comité d'organisation sont sans appel.**

## Titre V – Divers

---

### Article 15 – Assurances

L'ASCEE organisatrice doit être titulaire d'un contrat «Responsabilité Civile» couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation, et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Cette garantie est automatiquement accordée aux ASCEE qui ont adhérées au contrat fédéral.

**Tous les participants au challenge doivent, en outre, être titulaires d'une assurance en responsabilité civile et en individuelle-accident.**

Ces garanties sont automatiquement accordées aux membres des associations qui ont adhérées au contrat fédéral. L'ASCEE organisatrice et la Fédération déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels, dus notamment à la négligence des participants.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'ASCEE organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance et avant le départ de celle(s)-ci du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite ASCEE.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'ASCEE. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération, «Service sinistres et contentieux», accompagnée des documents originaux (certificat médical, licence, etc.).

Les copies sont conservées à l'association d'origine.

### Article 16 – Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge et adhérent en conséquence et sans restriction au présent règlement, déclare en acceptant toutes les dispositions ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

### Article 17 – Cas de force majeure

En cas de force majeure, le comité organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation après avis du comité directeur.

### Article 18 – Responsabilité des Présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'ASCEE d'appartenance.

Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la Commission de Discipline de la Fédération Nationale des ASCEE.

## Article 19 – Droit à l'image

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de sons, toute photographie, toute reproduction totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite à la fédération.

Tout participant à un challenge qui ne souhaite pas que son image soit exploitée par l'organisateur doit le mentionner au moment de son inscription.

Chaque participant accorde à l'organisateur et à la FNASCEE la permission d'utiliser les photographies ou les images le concernant prises pendant la durée du congrès dès lors qu'elles sont prises dans les espaces et séances publics.

**Toute inscription au challenge implique l'acceptation du contenu de ce présent article.**

## Article 20 – Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, distribution des récompenses, etc.) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

## Article 21 – Annulation - Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué pour une annulation intervenant après le [date]

## Article 22 – Soins – hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de la santé.

## Article 23 – Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés. Chaque responsable d'association s'engage à le diffuser à l'ensemble des participants.

Pour le le Président de la FNASCEE  
Le Vice-Président délégué au Sport

## » FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

A retourner avant le 20 mars 2010 (délai de rigueur) à :

Direction régionale de l'Écologie, de l'Aménagement et du Logement  
M. DESBOUCHAGES Denis, président de l'ASCEE 86  
15 rue Arthur Ranc  
BP 539  
86 020 POITIERS CEDEX

ASCEE n° :	Région (FNASCEE) :		
Nom :			Prénom :
<input type="checkbox"/> Joueur	N° carte FNASCEE 2010 :	<input type="checkbox"/> Accompagnateur	

Moyens de transport			
<input type="checkbox"/> Train	<input type="checkbox"/> Voiture	<input type="checkbox"/> Avion	<input type="checkbox"/> Bus

Hébergement souhaité		
<input type="checkbox"/> Chambre individuelle		
<input type="checkbox"/> Chambre double. Je souhaite partager la chambre avec (compléter le tableau ci-dessous)		
<input type="checkbox"/> Chambre triple. Je souhaite partager la chambre avec (compléter le tableau ci-dessous)		
<input type="checkbox"/> Chambre quadruple. Je souhaite partager la chambre avec (compléter le tableau ci-dessous)		
Nom :	Prénom :	ASCEE :
Nom :	Prénom :	ASCEE :
Nom :	Prénom :	ASCEE :

Séjour					
Dates :	Forfait * chambre individuelle	Forfait * chambre double	Forfait * chambre triple	Forfait * chambre quadruple	TOTAL
04/06/2010					
vendredi au dimanche	<input type="checkbox"/> 170,00 €	<input type="checkbox"/> 151,00 €	<input type="checkbox"/> 135,00 €	<input type="checkbox"/> 130,00 €	
Journée au parc du Futuroscope (accompagnateur) <input type="checkbox"/> 15,00 €					
Frais d'organisation					10,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>					

\* : Déjeuner, dîner, nuit + petit déjeuner du vendredi soir (dîner) au dimanche midi (déjeuner) inclus

**Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement et des modalités figurant dans le dossier d'inscription et déclare en accepter le contenu sans restriction.**

Date :  
Signature du participant

Signature du président et  
Cachet de l'ASCEE



## » FICHE D'INSCRIPTION RÉCAPITULATIVE

---

A retourner avant le 20 mars 2010 (délai de rigueur) à :

Direction régionale de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Logement  
M. DESBOUCHAGES Denis, président de l'ASCEE 86  
15 rue Arthur Ranc  
BP 539  
86 020 POITIERS CEDEX

Département :	ASCEE n° :
---------------	------------

<h2>RESPONSABLE DE L'EQUIPE</h2>	
Nom :	Prénom :
Téléphone :	Portable :
Email :	

Nombre de joueurs	
Nombre d'accompagnateurs	
<b>Nombre total de participants</b>	

<b>Montant total des fiches individuelles</b>	
---	--

**Règlement par chèque libellé à l'ordre de : ASCEE 86 - «Challenge Football»**

**Seules les inscriptions entièrement réglées donneront lieu à réservation.**

Fait à ..... le .....

Signature









*A bientôt ...*



**FNASCEE**

couleur passion